



Contribution inter-régionale à la préfiguration
d'un réseau d'appui à la mise en œuvre des
Projets Urbains Intégrés Feder



Avec :

Ministre de l'Agriculture,
de l'Alimentation, de la Pêche,
de la Ruralité et
de l'Aménagement du Territoire

Ministre de la Ville
Ministre de l'Intérieur,
de l'Outre-Mer, des Collectivités
Territoriales et de l'Immigration

Délégation interministérielle
à l'Aménagement du Territoire
et à l'Attractivité Régionale

Secrétariat Général
du Comité interministériel des villes
Délégation Générale à l'Outre-Mer

PUI'20

4 régions, 20 territoires, 20 projets urbains intégrés

SEMINAIRE #5 "Séminaire de clôture"

« Projets urbains intégrés :
Quels enseignements dans leur mise en œuvre pour les acteurs locaux ? »

Le 8 et 9 février 2012 / Le Pharo, Marseille
Hémicycle de Marseille Provence Métropole

Dossier participant



Sommaire

- Programme et fil conducteur des tables rondes
- Liste des participants
- Retour sur six mois agités de politique régionale - Localtis, 22 décembre 2011
- Manifeste de Saint-Pölten : politique européenne de cohésion à partir de 2014
- Bibliographie

Fil conducteur pour les tables-rondes de la journée

Table ronde 1 :

Comment concilier des logiques de compétitivité et cohésion sociale dans les territoires ?

Animateur : Christophe ANGELIBERT, Directeur Europe et Subventions, Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole

En ces temps de crise, l'Europe est devenue un espace de conciliation et de négociation autour des questions économiques et financières de ses Etats membres. Parallèlement, « Europe 2020 » offre le cadre stratégique dans lequel s'inscrira l'ensemble des politiques communautaires. La nécessité d'une croissance inclusive, créatrice d'emplois et vectrice de cohésion sociale et territoriale figure parmi les piliers de l'intervention européenne. Plus que jamais, la question se pose : comment articuler, à l'échelle des territoires, des logiques de compétitivité et de cohésion sociale ?

Alors que l'approche sociale s'est longtemps opposée aux théories purement économiques, les notions de compétitivité et de cohésion semblent désormais aller de pair, du moins dans les discours. Cette « connivence » née il y a une dizaine d'années nous conduit tout de même à nous réinterroger sur la définition et le sens de chacun de ces termes :

Au niveau microéconomique, la **compétitivité** d'une entreprise désigne sa capacité à occuper une position forte sur un marché. Au niveau macroéconomique, la **compétitivité** d'une économie nationale est la capacité de son secteur productif à satisfaire la demande intérieure et étrangère, avec en arrière-plan l'objectif de permettre une progression du niveau de vie des résidents du pays concerné ;

La **cohésion sociale**, bien que riche en réflexions et littérature grise, reste une notion difficile à définir. Aborder cette notion, implique de travailler des thèmes récurrents tels que la marginalisation sociale, ou le décrochage économique de certains groupes sociaux et/ou territoires.

La Commission européenne et le Conseil de l'Europe ont eux-mêmes créé des commissions ad hoc pour décliner les approches théoriques sur un plan opérationnel. La Stratégie de Lisbonne au début des années 2000 plaçait la cohésion sociale comme le 3^{ème} pilier d'une stratégie basée sur « une économie de l'intelligence la plus performante du monde » et sur « une croissance durable ». Ainsi est née le tandem compétitivité / cohésion que la Politique régionale européenne cherche à nourrir.

L'objet de la table-ronde n°1 est bien de décrypter comment s'organise cette association pour les acteurs locaux en charge des Fonds structurels. Dans la définition des outils de programmation du FEDER comme du FSE, et dans leur mise en œuvre, le soutien à la Recherche & Développement et aux entreprises va-t-elle de pair avec le bien-être social ?

Quid d'une articulation remise à l'ordre du jour lors de tous les changements de programmation ? Quel « après 2013 » ? La conjoncture économique est-elle un facteur de repli ou joue-t-elle comme un facteur de promotion de la démarche ?

Table ronde 2 :

La place de l'Urbain dans la prochaine politique de Cohésion : éléments du débat

Animateur : Romain BRIOT, Mission Europe Urbain

Alors que s'ouvre la phase de préparation de la future politique de cohésion de l'Union européenne 2014 – 2020, la valeur ajoutée de l'approche locale et les vertus de la démarche intégrée sont reconnues. La « place » de l'urbain pour la prochaine programmation est en débat. Le volet urbain, via les PUI, apporte des enseignements qui méritent attention ...

Dans sa communication portant sur « *les conclusions du 5^{ème} rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale : l'avenir de la politique de cohésion* » (COM2010 642 final), la Commission européenne a rappelé le rôle des villes comme des espaces moteurs de la croissance et du développement économique. Mais pour ces mêmes raisons, elles sont aussi en première ligne pour affronter et résoudre les problèmes de disparités et d'inégalités. Ce double constat a conduit les politiques européennes à chercher à combiner les réponses afin de répondre aux défis économiques mais aussi sociaux.

Face à des enjeux, des problématiques, des dispositifs publics croisés, les choix de la programmation actuelle (2007 - 2013) en matière de politiques urbaines se sont portés vers l'application de la démarche intégrée. La méthode fait aujourd'hui partie du background des politiques urbaines soutenues par la Commission européenne au travers du FEDER. Il s'agit désormais d'en tirer les enseignements :

Que retenir des Projets Urbains Intégrés en termes de plus-value mais aussi de difficultés ?

Ont-ils changé les habitudes et les pratiques professionnelles des acteurs locaux ?

Comment désormais accroître leur effet levier ?

Toutes ces questions ont déjà pu être évoquées lors des différentes étapes du réseau inter-régional PUI 20. Il est donc possible de revenir sur les moments forts du réseau et poser l'ensemble de ces questionnements pour chacun des territoires inscrits dans la démarche, pour en faire ressortir les spécificités.

Si l'urbain est aujourd'hui reconnu comme un sujet à part entière dans la politique de cohésion de l'Union européenne, il s'agit pour cette table-ronde de définir les engagements des collectivités locales, des autorités de gestion et de la Commission européenne pour continuer à progresser sur ces questions.

Table ronde 3 :

Les projets urbains intégrés : la diffusion de l'identité européenne dans les quartiers populaires ?

Animateur : Laure DEROO, Adjointe au directeur de la Mission Europe, SGAR LR

Les PUI ont-ils un impact sur la construction du sentiment d'appartenance à l'Union européenne ? Comment les porteurs de projet ont-ils pris en compte cette dimension pour la transmettre aux bénéficiaires ? Quelle est l'expérience des territoires ruraux sur ce point à l'aune des GAL qui invitent la société civile à prendre place dans la gouvernance des projets ?

Pendant que la notion de cohésion sociale s'installe dans les textes européens, la Commission européenne en 2001 publie son « Livre Blanc sur la gouvernance européenne » pour répondre au déficit démocratique de l'Union européenne et tenter de rapprocher les institutions des citoyens européens. Plus qu'un appel à la pensée, ce travail ouvert et participatif est un acte politique fort pour inscrire l'idée de citoyenneté européenne dans l'agenda politique de l'Union.

La question de la gouvernance européenne est depuis restée en suspens dans les débats, reléguée aujourd'hui derrière les préoccupations de la crise économique et financière. Les différentes négociations qui s'en sont suivies ont souligné le caractère fragile de la construction européenne. Elles révèlent davantage le poids des logiques nationalistes.

Pourtant, selon une approche plus technique portée par les programmes et les outils européens au service des territoires, la participation des habitants demeure une préoccupation constante. Elle figurait d'ailleurs en bonne place dans nombre d'appels à projets ayant donné lieu aux PUI. Là encore, il y a des enseignements à tirer des expériences qui ont été menées et aujourd'hui capitalisées au sein du PUI 20. Les questions dépassent les frontières de l'urbain pour embrasser l'ensemble des projets à vocation territoriale soutenu par les Fonds européens : URBAN auparavant, les PUI, les programmes LEADER... Pour tous, les questions sont les mêmes :

Comment cette participation des habitants s'est-elle inscrite dans les projets ?

Plutôt que d'habitants ou de société civile, ne doit-on pas évoquer la place occupée par « le citoyen européen » ?

Pourrait-on dégager des divergences selon les typologies de territoire, l'implication et la participation en milieu urbain diffèrent-elles de celles en milieu rural ?

L'objet de cette table ronde est bien de redonner « un peu de chair » à un *leitmotiv* qui parcourt les politiques publiques depuis des années sous l'influence du développement durable : la place occupée par l'humain dans les projets de territoire.

Table ronde conclusive et de mise en perspective :

Lors de ce dernier séminaire du réseau PUI'20, l'heure est au bilan.

Le projet PUI'20 affichait des ambitions initiales d'amélioration à la fois des connaissances sur le fonctionnement des PUI et de l'efficacité de la mise en œuvre opérationnelle, tout en promouvant l'approche intégrée. Qu'en a-t-il été ? PUI'20 a-t-il impacté les pratiques professionnelles ? A-t-il été un espace d'échange entre l'ensemble des acteurs de la démarche PUI ? Quelle suite à donner à un réseau interrégional ?

Animateur : Christophe ROCHARD, chargé de mission, POA

Le séminaire de clôture vient conclure un cycle de rencontres débuté en juin 2010. Pour mémoire, le projet porté par trois centres de ressources régionaux et le SGAR Languedoc-Roussillon, prenait place dans le cadre d'un appel à projet VIR de la DATAR (Europ'Act).

Il avait pour objet de mettre en réseau l'ensemble des équipes PUI des régions Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Provence Alpes Côte d'Azur et Rhône-Alpes, représentant au total 20 PUI soit un tiers des PUI français. Cette approche interrégionale a complété les apports de la mission nationale d'animation du volet urbain dans les programmes opérationnels régionaux FEDER (Mission Europe Urbain).

Ses ambitions portaient alors sur une amélioration de la connaissance sur le fonctionnement des PUI, l'efficacité opérationnelle dans leur mise en œuvre, la promotion d'une approche intégrée articulant social et urbain.

Les problématiques initialement posées s'ancrent autour des points suivants :

- En quoi les PUI contribuent-ils à enrichir et renouveler les démarches territoriales de développement dans les quartiers en difficulté autour d'enjeux nouveaux ou peu abordés jusqu'alors (NTIC, mobilité, développement durable, développement économique...) ?
- Comment renforcer le pilotage et la conduite des démarches locales en place ? Comment consolider les organisations locales ? Comment faciliter les articulations entre autorités de gestion et maîtres d'ouvrages locaux ?
- Quels enseignements peut-on tirer de ces démarches de développement intégré ? Que faut-il consolider pour l'avenir ? En quoi les PUI ont-ils soutenu une approche de développement durable ?

La table ronde conclusive a pour vocation naturelle de revenir sur ces différents questionnements pour acter les points sur lesquels il a été possible d'avancer, mais également revenir sur les contraintes rencontrées.

L'ensemble de ces enseignements, riche d'une année et demi d'échanges, représente en soi une contribution à l'une des finalités du réseau : contribuer à la réflexion pour alimenter le débat sur l'après 2013...

Retour sur six mois agités de politique régionale

Fonds européens

Publié le jeudi 22 décembre 2011

Budget, répartition plus équitable des aides, domaines prioritaires... La réforme de la politique de cohésion, qui s'appliquera sur une période de sept ans (2014-2020) fait rejaillir le décalage entre les contraintes financières des Etats et les besoins des régions. L'année 2012 sera cruciale pour aplanir les divisions, aujourd'hui nombreuses.

La présentation du projet de budget européen fin juin a ouvert le bal des hostilités. Le projet de la Commission, qui comprend une enveloppe de 376 milliards d'euros sur 2014-2020 (dont 40 milliards relèvent d'un fonds spécial pour l'énergie, les transports et les TIC), a déclenché les foudres du gouvernement français, qui juge la proposition de Bruxelles "insupportable". Depuis le début de l'année, Paris a publiquement pris position en faveur d'une sauvegarde des dépenses agricoles, au détriment des fonds structurels.

Saupoudrage

La réforme soumise par le commissaire Hahn, qui s'efforce de maintenir les crédits à un niveau stable malgré le contexte de crise, invite surtout à une nouvelle approche dans l'utilisation des fonds régionaux. Pour le fonds social européen (estimé à 84 milliards d'euros sur sept ans), l'accent est par exemple mis sur la lutte contre la pauvreté. Sensible à la question urbaine, Johannes Hahn a souhaité réserver un sort favorable aux villes. 5% minimum des crédits Feder (fonds européen de développement économique régional) remis à chaque Etat sont censés leur être consacrés. Un seuil que de nombreuses régions françaises dépassent déjà... Mais il s'agit de rendre le dispositif plus contraignant afin que la politique urbaine soit mieux prise en compte sur l'ensemble du territoire européen. Pour remédier au saupoudrage des aides, la Commission veut que les efforts se concentrent sur des secteurs-clés. Les propositions présentées le 6 octobre prévoient que plus des trois quarts de l'enveloppe nationale de Feder affectés aux territoires avancés profitent aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique, aux PME, à l'innovation et à la R&D. La Commission a consenti à revoir la répartition des aides, que les collectivités locales ont défendue avec insistance. Une aubaine pour les régions dites "intermédiaires", dont le PIB par habitant oscille entre 75% et 90% de la moyenne communautaire. Une cinquantaine de territoires en Europe, dont une dizaine en France (Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Limousin, Languedoc-Roussillon...) pourraient tirer profit de ce coup de pouce financier. Longtemps prudente, la France semble à présent disposée à soutenir ce nouveau régime.

Coudées franches

Cette évolution compense la déconvenue subie par les collectivités. Tout Etat affichant un déficit excessif est susceptible de perdre le bénéfice des aides régionales européennes. Ce principe, relevant des "conditionnalités macro-économiques" dans le jargon européen, ne fait pas l'unanimité au sein des gouvernements, mais la France et l'Allemagne soutiennent pleinement le dispositif. Le sujet n'est qu'un motif de contestation parmi d'autres. Lors de leurs échanges sur la politique de cohésion, le 16 décembre à Bruxelles, les ministres européens ont pris le temps de commenter les projets soumis par

la Commission. La plupart d'entre eux cherchent à avoir les coudées franches pour gérer les fonds régionaux avec plus de souplesse, quitte à ne pas respecter les seuils de dépenses (20% en faveur de l'économie verte par exemple) soutenus par la Commission. L'année qui vient sera cruciale pour boucler la réforme. Fin janvier, la Commission présentera un corpus de règles communes à plusieurs fonds (Feder, FSE, Feader, fonds pour la pêche, fonds de cohésion). S'ensuivra une consultation étalée sur trois mois. Pour tenir le calendrier et lancer des projets sur le terrain dès 2014, les Etats et le parlement européen devront statuer efficacement. L'idéal serait d'aboutir à l'adoption des règlements fin 2012, afin que les Etats et les collectivités locales puissent se consacrer à la négociation du "contrat de partenariat" visant à mieux cerner le rôle confié aux territoires, mais aussi aux acteurs de la société civile (associations, syndicats, ONG...), dans la proposition et le suivi de projets financés par l'UE.

Marie Herbet / EurActiv.fr

A lire sur Localtis

- **Où va la politique de cohésion ?**
-



Manifeste de St. Pölten

Politique européenne de cohésion à partir de 2014



1986
2011



Le 21 octobre 2011, suite à la publication des propositions législatives de l'UE pour la future politique de cohésion et à la proposition antérieure du cadre financier pluriannuel 2014-2020, les présidents signataires des réseaux de régions et de villes se sont accordés sur un certain nombre de messages clés concernant la future politique de cohésion de l'UE.

Pour la première fois, tous les territoires européens, renforcés par leur diversité et rassemblés dans un partenariat unique et exemplaire, ont décidé de faire front commun et de transmettre ce message conjoint :

Nous, territoires d'Europe, nous engageons sur et rappelons à tous les Etats membres et institutions de l'UE les principes suivants, qui font la valeur ajoutée de la politique de cohésion en Europe :

- La politique de cohésion réduit significativement les différences économiques, sociales et territoriales en Europe ;
- Elle est un moteur avéré du développement territorial, intelligent, durable et intégratif dans toutes les régions d'Europe ;
- La politique de cohésion est une politique de développement, mais aussi d'innovation, fondée sur la solidarité et l'investissement public dans l'intérêt des citoyens d'Europe, auxquels elle apporte une valeur ajoutée incontestable ;
- En ces temps de crise financière, et compte tenu des défis à venir pour l'Union européenne, les ressources doivent avant tout se concentrer sur les régions les moins développées et les villes en difficulté ;
- Il est important que les investissements ne baissent pas drastiquement, afin de ne pas perdre les avancées permises par cette politique dans le domaine de la cohésion, qui améliore l'activité économique et réduit les disparités sociales. Simplification, concentration, approche intégrée, flexibilité et efficacité de cette politique doivent être les mots clés de la législation finale ;
- Le soutien apporté à toutes les régions devra se faire dans un esprit d'équité, de solidarité et de proportionnalité, qu'il s'agisse des régions les moins développées, en transition et les plus développées, de même que les régions avec des caractéristiques géographiques ou démographiques spécifiques ;
- L'importance de la coopération interrégionale sous toutes ses formes - projets de coopération transfrontalière, Eurorégions, groupements de coopération territoriale (GECT) - est incontestable. L'enthousiasme et la rapidité de création des stratégies macro régionales montre qu'il s'agit d'une activité de coopération territoriale novatrice et nécessaire, qui pourra s'étendre à l'avenir et qui apporte de nouvelles valeurs et opportunités pour toute l'Europe ;
- L'objectif de coopération territoriale doit donc être renforcé, comme suggéré par la proposition d'augmentation du budget, mais aussi en rendant ses programmes plus efficaces, grâce à une dimension stratégique accrue et une rationalisation des règles de mise en œuvre et des procédures de contrôle.

Dans ce contexte, nous, territoires d'Europe, appelons le Conseil européen et tous les Etats membres de l'UE à adopter une future politique de cohésion qui :

- Dispose du financement approprié : le budget proposé par la Commission européenne dans le cadre financier pluriannuel doit être accepté tel quel et les réussites sociales et économiques de la politique de cohésion ne doivent pas être mises en danger¹. En effet, la stratégie Europe 2020 est la stratégie globale pour l'avenir de l'Union européenne. Les régions et les villes sont prêtes à la mettre en œuvre au niveau territorial, puisque la politique de cohésion a été à juste titre désignée comme son instrument principal. Cette stratégie doit recevoir un financement approprié si l'on veut qu'elle atteigne ses objectifs. Par conséquent, le montant des ressources proposé pour la politique de cohésion ne doit pas être réduit.
- Traite du développement territorial d'une manière pleinement intégrée : par le biais des synergies que peuvent créer les différents fonds et parties prenantes, et grâce à une action intégrée à long terme, la politique de cohésion répond non seulement aux questions structurelles mais aussi aux difficultés économiques et sociales. La politique de cohésion doit être le lieu où des territoires divers mais interdépendants construisent ensemble des stratégies durables pour leur futur développement économique, social et territorial.
- Suive des règles et procédures simplifiées et mieux coordonnées : mieux orienter la politique de cohésion vers les résultats nécessite la rationalisation de toutes les procédures qui régissent les différents fonds. Dans ce cadre, le Cadre stratégique de référence constitue un vrai pas en avant. Harmoniser les règles ne peut que réduire les incertitudes légales et les risques d'erreurs, même si la simplification devrait également concerner les contrôles, qui devraient être plus en adéquation avec la taille des programmes et des projets.
- Mette en œuvre la conditionnalité avec détermination mais prudence : les autorités régionales et locales reconnaissent qu'une certaine conditionnalité basée sur la performance est nécessaire afin de faire en sorte que les fonds soient utilisés de manière appropriée. Toutefois, la conditionnalité doit être étroitement liée à la mise en œuvre des fonds structurels et garantir la fiabilité de l'exécution des programmes opérationnels. Elle doit en particulier respecter les niveaux de compétences, que les autorités soient nationales, régionales ou locales et éviter de pénaliser les régions pour des manquements hors de leur contrôle.
- Garantisse le principe de partenariat dans le processus décisionnel : tous les territoires, qu'il s'agisse des autorités régionales, locales, des régions fonctionnelles ou des villes, qu'il s'agisse des montagnes, des régions ultrapériphériques ou des zones à très faible densité de populations, tous doivent pouvoir participer à l'ensemble des décisions, dans un partenariat équitable et entier avec les niveaux européen et national. L'objectif de cohésion territoriale ne peut être atteint que grâce à l'implication des autorités régionales et locales à tous les niveaux du processus décisionnel. Celles-ci doivent être impliquées par l'intermédiaire de leurs réseaux nationaux et européens, mais aussi directement à travers leurs élus politiques. C'est uniquement en gouvernant en partenariat que nous garantirons justice, prévisibilité, flexibilité et visibilité pour les citoyens de l'UE.

¹ Ici la demande des pays contributeurs nets de limiter le cadre financier multi-annuel post 2013 à 1 % maximum du revenu national brut de l'UE doit être prise en considération

Requête auprès de la présidence du Conseil de l'UE et du Parlement européen pour soutenir les intérêts locaux et régionaux sur la politique de cohésion dans les négociations à venir au Conseil :

Les régions, villes et autorités locales ont montré ces dernières années qu'elles peuvent soutenir le développement de leurs territoires grâce à leurs propres ressources, avec parfois un soutien limité de la part de leur gouvernement central. Elles se sont montrées capables de produire des résultats dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, alors même que la coordination initialement prévue entre les Etats membres n'a pas eu les effets escomptés.

Ainsi, nous, régions, villes et autorités locales,

Fortes de notre expérience de mise en œuvre des fonds structurels sur le terrain et de mise en place de stratégies de développement local,

Renforcées par un partenariat unique, qui rassemble l'ensemble des différents territoires et lieux en Europe,

Souhaitant contribuer au bien-être de tous les citoyens de nos territoires,

Soutenant donc fermement une politique qui est la première à rapprocher l'UE de ses citoyens,

sommes prêtes et disposées à travailler en partenariat avec les Etats membres et institutions de l'UE, afin de faire d'Europe 2020 une réussite pour tous.

Nous appelons donc la présidence du Conseil à inviter les principaux réseaux de villes et de régions à la table des négociations pour toutes les discussions qui concerneront la future politique de cohésion. Les initiatives déjà prises en la matière par un certain nombre de présidences par le passé sont reconnues et appréciées, et la présidence du Conseil est invitée à poursuivre et amplifier ce mouvement à l'avenir.

*St. Pölten, Niederösterreich (A)
21 octobre 2011*

Cette déclaration est soutenue par :

Assemblée des Régions d'Europe (ARE)

Association des Régions Frontalières en Europe (ARFE)

Conférence des Assemblées Législatives Régionales en Europe (CALRE)

Conférence des Régions européennes aux pouvoirs législatifs (REGLEG)

Conférence des Régions Périphériques et Maritimes (CRPM)

Conseil des Communes et des régions d'Europe (CEMR)

EUROCITIES,

Communauté de travail des Alpes Adriatiques (Alpe Adria),

Communauté de travail de l'espace alpin (Arge Alp),

Communauté de travail des régions autour du Danube (Arge Donauländer),

Communauté de travail des Pyrénées(CTP),

La majorité des 143 régions de la compétitivité, du groupe de l'initiative du 7 octobre.

SEMINAIRE #5

"Séminaire de clôture"

« Projets urbains intégrés :
Quels enseignements dans leur mise en œuvre pour les acteurs
locaux ? »

Bibliographie

Réflexions autour de la notion de cohésion sociale

Mobiliser les liens, par Jacques Donzelot, in « L'innovation comme outil des politiques de cohésion sociale. Documents de synthèse des travaux de la journée du 15 juin 2011 », Marseille, DRJSCS, janvier 2012, pp. 8-11

Territoires et solidarités : un enjeu européen. Analyse des bonnes pratiques européennes en matière de responsabilité sociétale des territoires. CIDES/CHORUM/Pour la Solidarité, mise en ligne novembre 2011, 73 p. et synthèse de 11 p. Si la corrélation entre territoires et solidarités paraît évidente, les modalités que revêt cette relation sont protéiformes. Cette étude apporte un nouveau regard sur le sujet et en présente une approche inédite en expliquant et en comparant, les moyens existants mis en œuvre dans l'objectif de favoriser le développement territorial local durable. L'économie sociale, l'Agenda 21 et le Community Development sont les trois approches analysées dans ce document. Chaque concept, et chaque analyse, sont illustrés par des bonnes pratiques, provenant de pays européens autre que la France afin d'enrichir l'étude. Une partie porte sur la cohésion sociale : La cohésion sociale au cœur des politiques de développement local ; la cohésion sociale : des définitions et des domaines multiples ; les acteurs de la cohésion sociale en France et en Europe http://cides.chorum.fr/cides/f_13c983ba13c00ef7/Etudes.html

Cohésion et inclusion sociale, les concepts, par Nicolas Lebrun. Think Tank Pour la solidarité, Working paper, série « Cohésion sociale », janvier 2009, 10 p.

Aujourd'hui les termes de cohésion sociale et d'inclusion sociale sont de plus en plus utilisés tant dans les médias que par les politiques ou le milieu associatif. L'auteur se propose donc de réfléchir sur ces concepts, d'en retracer l'histoire et de retrouver les différentes manières dont ils ont été successivement investis de sens.

Si ces concepts sont issus à l'origine des sciences humaines, c'est actuellement dans les projets de politique sociale qu'ils sont le plus usités. Pour le sociologue, « Étudier la cohésion sociale, c'est se demander comment un système social tient ensemble » alors que les politiques mises en œuvre s'attellent plus à ce que cet ensemble tienne. Pourtant, lorsque l'on entend parler de cohésion et d'inclusion de nos jours, c'est le plus souvent en creux, de manière négative. Ainsi on préfère parler de fracture sociale ou d'exclusion, on souligne la crise du lien social ou les dangers de l'individualisme et on conçoit la société sous l'angle des conflits sociaux ou de la marginalisation de certaines de ses catégories.

Si ces thèmes rencontrent un tel écho, c'est parce qu'ils sont contraires à notre idéal proclamé d'égalité des citoyens et de droits de l'homme. C'est pour cette raison que, par exemple, l'exclusion nous paraît intolérable car elle est comme une atteinte à la dignité de l'homme. Et c'est pour cela que les politiques sociales sont, en la matière, à la fois inévitables et toujours considérées comme insatisfaisantes - nos sociétés égalitaires ne pouvant accepter cet écart entre l'idéal démocratique et les réalités socio-économiques.

Pour la Solidarité se propose, dans ce contexte, de réfléchir sur ces concepts de cohésion sociale et d'inclusion sociale.

http://www.pourlasolidarite.eu/Cohesion-et-inclusion-Sociale-Les,10537?var_recherche=inclusion?lang=fr

Cohésion et inclusion sociale, les pratiques européennes, par Nicolas Lebrun, Think Tank Pour la solidarité, Working paper, série « Cohésion sociale », janvier 2009, 14 p.

Ce document analyse de quelles manières les concepts de cohésion sociale et d'inclusion sociale ont été utilisés et investis par l'Europe.

Sont particulièrement étudiées les mises en pratiques de ces concepts au travers de deux institutions : le Conseil de l'Europe et la Commission Européenne. La première est une institution non communautaire qui a un rôle consultatif important, la deuxième est l'organe décisionnel communautaire phare de l'Union.

Ici, les concepts sont envisagés non plus seulement de manière réflexive mais surtout de façon à agir concrètement au travers de politiques sociales ; ainsi les thèmes recouverts par l'inclusion sociale et la cohésion sociale sont des sujets actuels et concrets. Mais la réflexion n'en est pas pour autant absente, en effet décider d'utiliser un concept ou un autre n'est pas seulement un choix sémantique - c'est avant tout une certaine perspective politique qui est prise.

Chaque institution a fait un choix particulier donnant lieu à des types de politiques différentes mais complémentaires. Car si l'une parle plutôt de cohésion alors que l'autre s'attelle à utiliser le terme d'inclusion, dans les deux cas c'est une volonté de pérenniser les projets européens de croissance économique.

http://www.pourlasolidarite.eu/IMG/pdf/CohesionSociale_CohesionetInclusionSocialeLesPratiquesEuropeennes.pdf

Refonder la cohésion sociale, Jacques Donzelot, in Esprit 12, décembre 2006, pp. 5-23.

La "cohésion sociale" recherchée de toute part ne découle pas plus aujourd'hui de la solidarité conçue dans la société industrielle. Dans le nouveau contexte économique, elle ne semble plus pouvoir venir que de la confiance ou du consentement, ce qui impose de repenser une intervention publique dans les termes d'un Etat "qui rend capable".

Elaboration concertée des indicateurs de la cohésion sociale. Guide méthodologique.

Editions du Conseil de l'Europe, 2005, 236 p.

Ce guide élaboré par le Conseil de l'Europe propose un cadre méthodologique pour la définition d'indicateurs de cohésion sociale, qui puissent être partagés par tous les acteurs concernés. Ce guide suit un cheminement logique allant des concepts aux outils et aux pratiques. La première partie précise le sens de la cohésion sociale sur la base de la définition de la stratégie revisitée du Conseil de l'Europe (2004). Il précise aussi les choix politiques opérés en assumant une approche plutôt qu'une autre pour développer la cohésion sociale. La deuxième partie est consacrée aux enjeux de la connaissance de la cohésion sociale et distingue la cohésion sociale en tant qu'objectif (idéal), processus (la cohésion sociale en construction, et capital (les acquis à un moment donné). La troisième partie est centrée sur l'élaboration d'outils de connaissance de la cohésion sociale, notamment les questions, les indicateurs et les aspects méthodologiques qui y sont liés.

La quatrième partie traite de la mesure de la cohésion sociale en proposant un ensemble de questions et indicateurs élaborés suivant la méthodologie définie avant. Et la dernière partie présente les résultats des principales applications et tests réalisés au cours des années 2003-2004, et leurs liens avec l'élaboration d'un cadre d'action.

http://book.coe.int/FR/ficheouvrage.php?PAGEID=36&lang=FR&produit_alia_sid=1943

Cohésion sociale, par Anne Plasman. Think Tank Pour la solidarité, septembre 2004, 12 p. Objectif largement plébiscité par les grandes institutions ou organisations européennes, la cohésion sociale reste cependant un concept flou du fait de la grande diversité d'opinions dont il fait l'objet. Intimement liée au concept de capital social, la cohésion sociale est un des objectifs politiques les plus mis en avant ces dernières années au sein de l'Europe¹. A titre d'illustration, le Conseil Européen de Lisbonne a défini en mars 2000 le nouvel objectif stratégique pour l'Union dans les termes suivants : « devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale ».

Tout comme la notion de capital social, il n'existe pas de réel consensus sur sa définition. Pour le Conseil de l'Europe, la cohésion sociale se définit comme « la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, à minimiser les disparités et à éviter la polarisation. Une société cohésive est une communauté solidaire composée d'individus libres poursuivant des buts communs par des voies démocratiques. » Pour Sanderson (2000), la cohésion sociale est « l'ensemble des processus sociaux qui contribuent à assurer à tous les individus l'égalité des chances et des conditions, le bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu ».

http://www.pourlasolidarite.eu/IMG/pdf/WP2004_09cohesion_sociale.pdf

Cohésion sociale et territoires, Jean-Paul Delevoye, La Documentation Française, 1997, 218 p. Le groupe "Cohésion sociale et territoires" met en avant la nécessaire refonte de l'action publique face aux enjeux présents et à venir de la cohésion sociale et du développement des territoires. Une telle refonte devra permettre la production de références collectives et de valeurs partagées, elle passera certainement par une rénovation des relations entre l'État et la société. La décentralisation devra pour cela devenir une véritable projet de société.

La politique de cohésion et la place de l'urbain

Manifeste de St. Pölten. Politique européenne de cohésion à partir de 2014

Manifeste signé par onze associations européennes de collectivités territoriales le 21 octobre 2011. Ce manifeste résume leurs recommandations sur l'avenir de la politique de cohésion et le budget européen 2014-2020. Les associations signataires ont mis en exergue la nécessité de maintenir un niveau adéquat de financement, une approche fortement intégrée du développement territorial, et ont insisté sur l'importance de partenariats impliquant directement les autorités locales et régionales dans le processus décisionnel.

<http://www.afccre.org/fr/actualites/avenir-de-la-politique-de-coh%C3%A9sion-les-collectivit%C3%A9s-deurope-signent-le-%E2%80%9Cmanifeste-de-st->

Territorial Agenda of the European Union 2020. Towards an Inclusive, Smart and Sustainable Europe of Diverse Regions agreed at the Informal Ministerial Meeting of Ministers responsible for Spatial Planning and Territorial Development on 19th May 2011 Gödöllő, Hungary. Agenda territorial de l'Union européenne 2020 : vers une société inclusive, intelligente et durable, 11 p. (document en anglais uniquement)

Ce document discuté et approuvé sous la présidence hongroise en mai 2011 est une révision du premier agenda territorial adopté à Leipzig en 2007. Il intègre la Stratégie Europe 2020 et les conclusions du 5^{ème} rapport sur la cohésion, qui n'existaient pas lors de l'adoption de l'Agenda précédent. Il insiste sur la nécessité de tenir compte des réalités du terrain et d'assurer une égalité des chances aux citoyens européens.

http://www.sciencespo.fr/coesionet/sites/default/files/Agenda%20territorial%202020_final%20%203%20publier%20pres%20HU.pdf

Cities of tomorrow : challenges, visions, ways forward. Commission européenne, octobre 2011, 116 p. (document en anglais uniquement)

Les villes sont la clé du développement durable de l'Union européenne. Cependant, le modèle européen du développement durable est menacé par le vieillissement de la population, la crise économique, l'accroissement des inégalités, la ségrégation spatiale, l'étalement urbain, notamment. Toutefois, ces menaces peuvent être transformées en opportunités favorables par la création d'une nouvelle économie, par la diversité ethnique, générationnelle, économique et socioculturelle. Ce rapport met en évidence que de nouvelles formes de gouvernance sont nécessaires pour faire face aux défis urbains : les villes de demain doivent adopter un modèle intégré de développement urbain durable et accorder une importance très élevée à la cohésion sociale.

http://ec.europa.eu/regional_policy/conferences/citiesoftomorrow/index_en.cfm

Report on European Urban Agenda and its future in Cohesion Policy . Rapport sur l'agenda urbain européen et son avenir dans la politique de cohésion. Committee of regional development, rapporteur Oldrich Vlasak. Strasbourg : Parlement européen, juin 2011, 24 p (document en anglais uniquement)

http://urban-intergroup.eu/wp-content/files_mf/vlasakreport.pdf

Septième rapport d'étape sur la cohésion économique, sociale et territoriale. Rapport de la Commission au Parlement et au Conseil. Bruxelles : Commission européenne, novembre 2011, 15 p.

Le septième rapport d'étape sur la cohésion économique, sociale et territoriale, qui souligne la dimension urbaine et régionale de la stratégie Europe 2020, vient d'être publié. Emboîtant le pas aux propositions législatives de la Commission concernant la politique de cohésion après 2013, le rapport évalue comment, dans le contexte de la politique de cohésion, les régions et les villes peuvent contribuer à une croissance intelligente, durable et inclusive et à la mise en œuvre des grands objectifs d'Europe 2020. Il mesure aussi la distance qui sépare les régions des objectifs nationaux de 2020 proposés dans les États membres.

Ce rapport montre que les villes et les régions doivent composer avec des problèmes de développement et un potentiel de croissance différents. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles la politique de cohésion utilise une approche intégrée, adaptable en fonction des nécessités et possibilités locales.

Ce rapport fournit des éléments importants qui étayeront les discussions actuelles pour la période 2014-2020. Les futurs programmes de la politique de cohésion devront s'efforcer d'aider l'UE à atteindre les objectifs de 2020 en tirant parti des investissements européens.

<http://www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Ressources-reglementaires-et-strategiques/Publication-du-7eme-rapport-sur-la-cohesion-economique-sociale-et-territoriale>

La politique de cohésion 2014-2020, investir dans les régions d'Europe.

Panorama, n° 40, hiver 2011-2012, 36 p.

L'édition hiver 2011/2012 de Panorama offre un examen plus approfondi de la nouvelle approche proposée pour la politique de cohésion 2014-2020. Un dossier spécial de huit pages présente une analyse complète des propositions, ainsi que les réactions d'interlocuteurs clés comme le Lobby européen des femmes, le Réseau européen de lutte contre la pauvreté, l'Union européenne de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises et l'Assemblée des régions d'Europe. Figurent également des interviews d'acteurs régionaux français et suédois de haut rang, tandis qu'une série d'articles thématiques sont consacrés aux projets de coopération territoriale, à la dimension urbaine de la politique et aux catégories retenues pour l'édition 2013 des prix RegioStars.

http://ec.europa.eu/regional_policy/information/panorama/index_fr.cfm

Publications d'URBACT

Les dynamiques des quartiers en difficulté dans les villes URBACT. Résultats des réseaux thématiques Urbact II

Saint-Denis : Urbact, janvier 2012, 95 p.

Le programme européen de coopération territoriale URBACT est chargé de promouvoir un développement urbain intégré et durable. à travers les échanges qu'il organise, ce sont vingt-sept états membres plus la Norvège et la Suisse. Parmi les réseaux thématiques créés par URBACT, cinq d'entre eux ont centré leur approche sur le développement urbain intégré des quartiers les plus en difficulté des villes européennes : CONET, REGGOV, TOGETHER, LC-FACIL et NODUS.

En s'appuyant sur les différents résultats et productions de ces réseaux et groupes de travail, le Secrétariat général du Comité interministériel des villes a entrepris la réalisation d'une synthèse en français qui éclaire les pratiques des villes européennes et leurs interrogations face à des situations qu'elles ne maîtrisent pas totalement. L'objet de cette synthèse est de valoriser les apports majeurs du programme URBACT en termes d'échange et d'apprentissage, et ce sur trois registres différents constituant les trois grandes parties de l'ouvrage :

- La production de connaissances et d'analyses concernant le développement urbain intégré des quartiers en difficulté ;
- La réflexion sur des méthodes de gouvernance visant à développer ces zones urbaines dégradées
- La conception et la mise en œuvre de nouvelles approches et actions en faveur de leur développement.

<http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/edville-urbact2011-120118-web-v2.pdf>

Evaluation des PO FEDER

Synthèse des évaluations régionales à mi-parcours des PO FEDER 2007-2013

Paris : DATAR, janvier 2012, 16 p.

La DATAR a souhaité valoriser les évaluations menées en région à mi-parcours de la période 2007-2013. Ainsi, une synthèse des travaux régionaux a été réalisée afin de communiquer sur les principaux constats, apporter une meilleure connaissance de l'intervention du FEDER et éclairer les réflexions sur la préparation de la prochaine période de programmation.

<http://territoires.gouv.fr/synthese-des-evaluations-regionales-mi-parcours-des-po-feder>

Sites internet

Mission Europe-Urbain

L'annuaire de tous les PUI en France, les travaux de la Missions tels que l'anti-guide des PUI, les comptes-rendus des groupes de travail

L'actualité de la Mission, actualité nationale, et actualité communautaire, notamment tous les projets de règlements pour la période 2014-2020, les perspectives financières, les prises de position et des documents sur la stratégie Europe 2020.

http://www.europe-urbain.org/wo/site/public/v_fr/webop!/accueil/index_v2011.php

EUKN – European Urban Knowledge Network

http://www.eukn.org/france/fr_en

Le site de l'Intergroupe Urban au Parlement européen

Ce site a récemment été remis à jour. Il présente les parlementaires impliqués dans cet intergroupe, leurs travaux, et propose une sélection de rapports en lien avec la question urbaine

<http://urban-intergroup.eu/>

Et bien sûr, le site de la **Politique régionale à la Commission européenne**

http://ec.europa.eu/regional_policy/index_fr.cfm

Avec notamment une page consacrée à la future politique de cohésion :

http://ec.europa.eu/regional_policy/what/future/index_fr.cfm

Et celui du **réseau PUI 20** : <https://sites.google.com/site/reseaupui20102013/>

Avec les PUIFlash-Info relatant les séminaires précédents, et aussi des ressources et des liens utiles.

Pour suivre l'actualité des débats et décisions sur la future politique de cohésion :

- Localtis : voir le dossier « **Où va la politique de cohésion** » :
<http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCDossier/DossierActualite&cid=1250260708959>